

NGO JUNG & PARTNERS

Avocats au Barreau de Paris

ARBITRAGE – ASSURANCE/RESPONSABILITE – CONTENTIEUX – CORPORATE ET PARTENARIATS COMMERCIAUX
MARITIME ET TRANSPORTS – MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENT DES CONFLITS – IMMOBILIER
PENAL – RESTRUCTURATION ET PROCEDURES COLLECTIVES – SOCIAL

Communiqué de presse

Lancement du cabinet Ngo Jung & Partners

Deux associées cooptées : Marion Ngo et Diana Paraguacuto-Mahéo

Paris, le 5 mai 2015 – Gérard Ngo, Pierre Jung et Philippe Bernard annoncent la création de Ngo Jung & Partners. Ils cooptent à cette occasion deux nouvelles associées, Marion Ngo et Diana Paraguacuto-Mahéo, ainsi que Julie Audoux en qualité de collaboratrice. Ces nominations portent l'effectif du cabinet à 5 associés et 12 collaborateurs. L'équipe devrait encore se renforcer dans les prochaines semaines avec l'arrivée de nouveaux associés.

Tourné initialement vers le droit des affaires, tant en France qu'à l'international, le cabinet a depuis lors développé une compétence complémentaire dans le domaine de l'assurance et de la responsabilité.

Le cabinet dispose ainsi de compétences reconnues dans les domaines de l'arbitrage, du contentieux complexe ou sériel en France et à l'international, du corporate et des partenariats commerciaux, de la restructuration et des procédures collectives, du maritime et des transports, du social, de l'assurance et de la responsabilité civile et pénale.

L'association de Marion Ngo et de Diana Paraguacuto-Mahéo renforce les compétences du cabinet en arbitrage international et en procédures collectives.

Le cabinet intervient en France et à l'étranger grâce à un solide réseau de correspondants et de partenaires internationaux. Il représente historiquement de nombreux groupes français, asiatiques et américains.

Avec une approche innovante et globale du droit, une parfaite compréhension des enjeux techniques et financiers, le cabinet répond avec indépendance aux besoins de ses clients, principalement des institutionnels, des entreprises du CAC 40, des PME, des dirigeants et des groupes familiaux.

Nominations de deux associées

« Les nominations de Marion Ngo et de Diana Paraguacuto-Maheo récompensent des parcours exemplaires aux côtés des associés historiques de Ngo Jung & Partners. Depuis plusieurs années, elles ont très efficacement renforcé la capacité de l'équipe à apporter de la valeur ajoutée à ses clients en matière de contentieux des affaires, arbitrage international et procédures collectives. L'arrivée de jeunes talents tel que Julie Audoux est par ailleurs un gage d'innovation juridique pour notre cabinet », déclare Pierre Jung.

Marion NGO



Spécialiste des procédures collectives et du contentieux des affaires, Marion Ngo a rejoint les associés historiques de Ngo Jung & Partners en 2012. Elle est membre de l'IFPPC (Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives) et intervient régulièrement pour le compte de débiteurs ou de créanciers dans le cadre de procédures de prévention, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire. Elle a également acquis une expérience particulière dans les contentieux relatifs à la cession d'entreprises en difficulté.

Marion Ngo assiste également des sociétés françaises et étrangères dans la résolution de litiges commerciaux et de contentieux post-acquisition ; elle traite aussi des dossiers complexes de risques industriels.

Inscrite au Barreau de Paris en 2002, Marion Ngo est diplômée de l'Université Paris II – Assas (Maîtrise de droit privé mention Carrières judiciaires, 1999) et de l'Université de King's College à Londres (LLM, 2005). Elle a commencé sa carrière chez August & Debouzy puis a exercé près de 6 ans au sein de l'équipe Contentieux et Procédures Collectives du cabinet Baker McKenzie.

Diana PARAGUACUTO-MAHEO



Diana Paraguacuto-Maheo prend la tête du pôle arbitrage du cabinet qu'elle a rejoint en 2012. Spécialiste en arbitrage international, contentieux international, très impliquée dans la diffusion d'autres modes alternatifs de règlement des différends, elle intervient en qualité d'arbitre et de conseil dans des arbitrages internationaux complexes, institutionnels ou ad hoc, en matière commerciale ou d'investissement. Diana Paraguacuto-Maheo se distingue par une approche pragmatique des conflits et une parfaite maîtrise des différents modes de règlements amiables des conflits.

Avocate admise aux barreaux de Paris, New York et Madrid, Médiateur agréée par le CMAP et le CEDR, elle a une expérience particulière dans le cadre de conflits internationaux, représentant tout autant des Etats que des clients américains, asiatiques, africains ou d'Amérique latine.

Allocataire de la prestigieuse bourse Fulbright, Diana Paraguacuto-Maheo est diplômée des Universités Paris I Panthéon-Sorbonne et Complutense de Madrid (1999), d'un DESS en droit des Affaires et Fiscalité de l'Université Paris II Panthéon-Assas (2000), et de l'Université de Columbia à New York (LLM, 2001).

Avant de rejoindre les associés historiques de Ngo Jung & Partners, elle a exercé au sein de l'équipe d'Arbitrage de Dechert. Auparavant, elle avait exercé près de dix ans à New York, d'abord chez Shearman & Sterling (Financement de Projets) où elle a commencé sa carrière, et ensuite chez Milbank (Contentieux et Arbitrage). Diana est trilingue, Français, Anglais et Espagnol.

Julie AUDOUX

L'arrivée de Julie Audoux renforce aujourd'hui les compétences du cabinet en contentieux commercial, arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends.

Membre de l'ICC Young Arbitrators Forum (YAF) et co-fondatrice du LCDA (Le Café des Arbitres ; cycle de conférences sur l'arbitrage commercial et d'investissement), Julie Audoux a participé à des procédures d'arbitrage international sous les auspices de la Chambre Internationale du Commerce (CCI), du Centre International de Règlement des Différends relatifs à l'Investissement (CIRDI), et de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA).

Avant de rejoindre le cabinet Ngo Jung & Partners, Julie Audoux a travaillé en arbitrage au sein du bureau parisien de Curtis, Mallet-Prevost, Colt & Mosle ainsi qu'en contentieux international & embargo pour BNP Paribas. A Londres, Julie Audoux s'est forgée une première expérience en droit commercial/M&A dans un cabinet de conseil américain. Bilingue français-anglais, elle est diplômée de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Master II en droit international économique, 2010) et de l'Université Queen Mary à Londres (LLM, 2011)

Contact Presse

Alexis Valero - Ulysse Communication

T : 06.67.27.60.12 | M : avalero@ulyse-communication.com